

## Renouvellement du contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie

DEL05 2024 07 08

En exercice: 20 Présents: 14 Votants: 19

Le huit juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents :** MARETTE Nadège, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés :** LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, TROTTIER Stéphane.

**Pouvoirs :** LE GAL Patrick donne pouvoir à DUVAL Laurent, EVANNO Eric donne pouvoir à FEBRAS José, DUPUY Typhenn donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile, CHOINIERE Katell donne pouvoir à LE GALLIC Christine, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas.

Rapporteur: Monsieur Laurent DUVAL

## → Le Maire informe l'assemblée :

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai court, la commune souhaite renouveler la ligne de trésorerie qui arrive à échéance en juillet 2024.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition dans ce sens.

## → Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au conseil municipal, après étude des différentes offres reçues, de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne qui apparait la plus intéressante.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024 Reçu en préfecture le 10/07/2024 Publié le 10/07/2024

ID: 056-215601014-20240709-DEL05202407081-DE

## **De Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants, **Vu** l'avis de la commission Finances - Ressources humaines - Vie Economique - Tourisme et Agriculture du 20 juin 2024,

**CONTRACTE** une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 500 000 euros

• Durée : 12 mois

• Taux : Euribor 1 semaine + marge de 0.40%

• Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

• Commission d'engagement : 0.10% de la ligne

• Commission de non-utilisation : 0.05 % de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage.

**> AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne.

Morbihan

ADOPTÉ: à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 9 juillet 2024

Le Maire,

Laurent DUVAL